

# Dans le Grand Est, seuls l'Aube, le Haut-Rhin et surtout le Bas-Rhin gagnent des habitants

AUGMENTATION DE LA POPULATION DANS LES GRANDES AIRES D'ATTRACTION DES VILLES, BAISSE DANS LES PETITES

Insee Flash Grand Est · Décembre 2021 · n° 54



Entre 2013 et 2019, la population du Grand Est est stable. L'Aube, le Haut-Rhin et surtout le Bas-Rhin gagnent des habitants tandis que la Haute-Marne, la Meuse, les Ardennes et les Vosges en perdent. La population augmente dans les aires d'attraction des villes de plus de 200 000 habitants, et en particulier dans les pôles, contrairement aux plus petites aires, où elle diminue.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 5 556 219 habitants résident dans le Grand Est, soit 8,3 % de la population française. Avec 5 151 communes, soit 14,7 % de l'ensemble du territoire national, la région est celle qui en comptabilise le plus.

La population du Grand Est est stable entre 2013 et 2019, tout comme celle des Hauts-de-France, de la Normandie, du Centre-Val de Loire et de la Bourgogne-Franche-Comté. Ce sont les seules régions de France métropolitaine où les évolutions de population sont plus faibles qu'en moyenne nationale (+ 0,4 % par an). À l'opposé, elles sont plus élevées en Corse (+ 1,0 %), en Occitanie (+ 0,7 %), en Pays de la Loire (+ 0,7 %) et en Auvergne Rhône-Alpes (+ 0,6 %).

Le solde naturel (naissances – décès) et le solde migratoire apparent (entrées – sorties) sont l'un et l'autre à l'équilibre sur la période 2013-2019.

Sous l'effet de la baisse des naissances et de l'augmentation des décès, le solde naturel continue à s'éroder par rapport à 2008-2013 (de 0,3 % à 0,1 % par an). En revanche, le déficit migratoire se réduit légèrement sur la dernière période (de - 0,2 % à - 0,1 % par an).

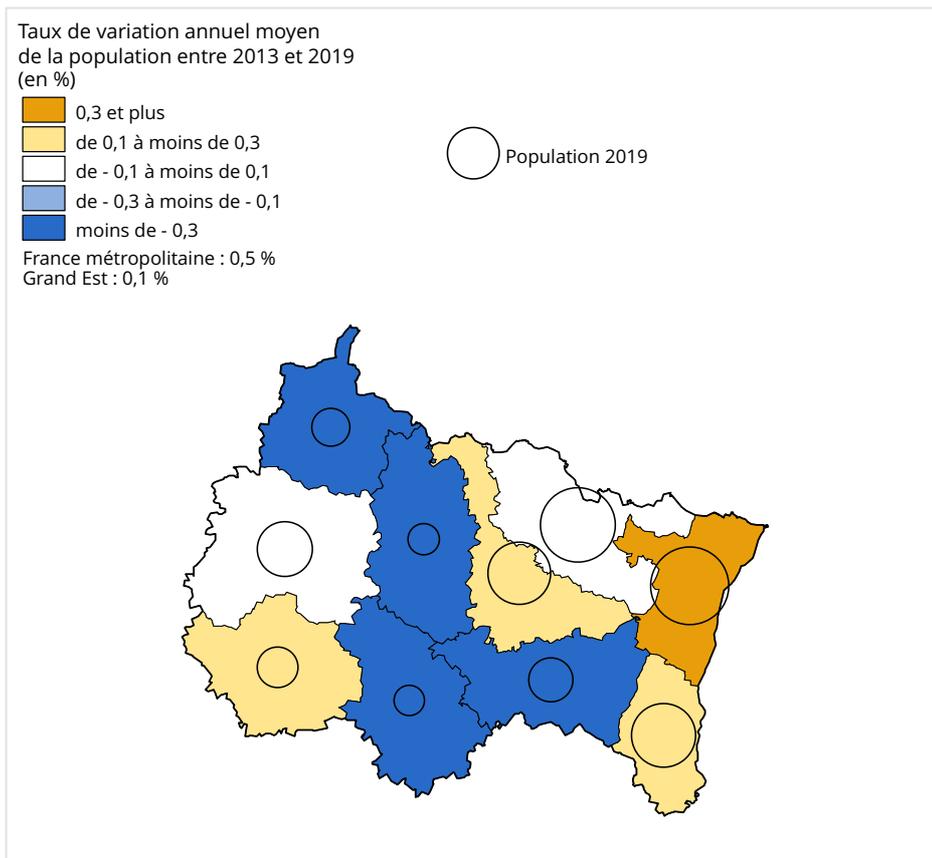
## L'excédent naturel porte la croissance dans les départements qui gagnent des habitants

Entre 2013 et 2019, la population ne progresse que dans le Bas-Rhin, l'Aube et le Haut-Rhin (respectivement de 0,5 %, 0,2 % et 0,2 % par an), reste stable dans la Marne, la Moselle et la Meurthe-et-Moselle, et diminue dans les autres départements (entre - 0,8 % et - 0,5 % par an, **figure 1**).

● **Variation annuelle moyenne de la population par département entre 2013 et 2019**

○ Variation annuelle moyenne de la population par département entre 2008 et 2013

Figure 1 – Variation annuelle moyenne de la population par département entre 2013 et 2019



Note : on parle de stabilité si le taux est compris entre - 0,1 % et + 0,1 % inclus.

Lecture : dans la Meuse, la population diminue de 0,7 % par an entre 2013 et 2019.

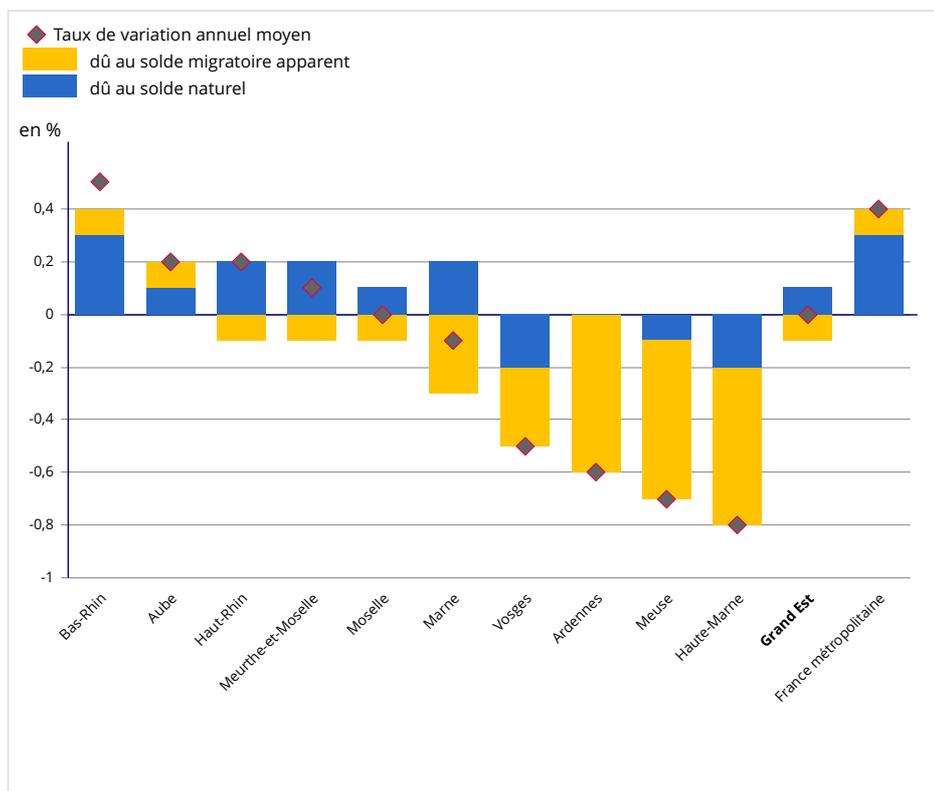
Source : Insee, recensements de la population 2008, 2013 et 2019.

Seul le Bas-Rhin accentue sa progression démographique entre 2013 et 2019 par rapport à 2008-2013 (+ 0,5 % par an contre + 0,3 %), grâce à une amélioration de l'excédent migratoire. La Haute-Marne, la Meuse, les Ardennes et les Vosges, en revanche, perdent des habitants plus rapidement entre ces deux périodes (entre 0,3 et 0,5 point de pourcentage de moins par an), du fait de la détérioration cumulée des soldes naturel et migratoire.

Dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, le solde migratoire est stable de 2013 à 2019, et l'excédent naturel explique la dynamique de la population (respectivement + 0,3 % et + 0,2 % par an, **figure 2**). Dans l'Aube, les deux soldes participent de manière égale à l'augmentation de la population.

Dans les départements qui perdent des habitants, le déficit migratoire explique en grande partie cette diminution, le solde naturel étant soit stable (Meuse et Ardennes), soit légèrement négatif (- 0,2 % dans les Vosges et la Haute-Marne). Ce constat est un peu plus nuancé dans les Vosges, où cette perte migratoire est deux fois moins soutenue (- 0,3 % contre - 0,6 % dans la Meuse, les Ardennes et la Haute-Marne) et se rapproche ainsi du solde naturel.

Figure 2 – Taux de variation annuel moyen de la population entre 2013 et 2019



Note : les taux de variation sont arrondis au plus près de leurs valeurs réelles. La somme des taux dus aux soldes naturel et migratoire peut être de fait légèrement différente du taux de variation de la population. On parle de stabilité si le taux est compris entre - 0,1 % et + 0,1 % inclus.

Lecture : entre 2013 et 2019, la population du Bas-Rhin augmente de 0,5 % par an. Le solde naturel participe à cette croissance à hauteur de + 0,3 % par an et le solde migratoire à hauteur de + 0,1 % par an.

Source : Insee, recensements de la population 2013 et 2019, État civil.

## Les plus grandes aires gagnent des habitants, surtout les pôles

Entre 2013 et 2019, l'évolution de la population s'accroît selon la taille de l'aire d'attraction des villes. Seules celles de plus de 200 000 habitants gagnent des habitants. Celles de 700 000 habitants ou plus (l'aire de Strasbourg et les parties françaises des aires de Luxembourg et Sarrebruck) cumulent excédents naturel et migratoire (+ 0,3 % et + 0,2 %), tandis que l'augmentation de la population pour les aires entre 200 000 et 700 000 habitants est portée exclusivement par l'excédent naturel (**figure 3**).

Dans les autres espaces régionaux, le repli démographique s'explique par un solde des entrées-sorties négatif. Les communes situées hors de l'attraction d'un pôle souffrent également d'un déficit naturel.

Dans les aires de moins de 200 000 habitants, où naissances et décès s'équilibrent, les pôles perdent plus d'habitants que les couronnes en raison d'un déficit migratoire plus prononcé. Parmi les plus peuplées, seules les aires de Sélestat, Colmar et Haguenau gagnent des habitants.

En revanche, dans les aires de 200 000 à 700 000 habitants, les évolutions démographiques au sein des pôles et des couronnes sont voisines (+ 0,2 % en rythme annuel).

Les aires de Bâle - Saint-Louis (partie française) et de Troyes sont les seules à attirer de nouveaux habitants (avec des soldes migratoires respectifs de + 0,6 % et de + 0,3 %) et sont celles où la croissance démographique est la plus importante. Dans les autres aires, la population reste stable ou augmente dans une moindre mesure, grâce au solde naturel qui compense un solde migratoire stable ou déficitaire.

Dans les plus grandes aires, la tendance s'inverse, les pôles gagnent 0,7 % d'habitants par an contre 0,4 % pour les couronnes grâce à un solde naturel beaucoup plus élevé (+ 0,6 % contre + 0,1 %).

L'aire de Strasbourg, qui en concentre sept habitants sur dix, est particulièrement dynamique : + 0,6 % par an, grâce notamment à un excédent naturel de + 0,4 % par an, encore plus élevé dans le pôle (+ 0,6 %). Le dynamisme démographique est également important dans l'aire du Luxembourg (partie française, + 0,4 % par an) grâce à un solde migratoire positif de sa couronne (+ 0,3 % par an).

Par rapport à 2008-2013, le solde naturel fléchit dans les aires de plus de 200 000 habitants (de + 0,4 % à + 0,3 % par an). Cette inflexion est comblée par l'attraction des populations extérieures pour les aires de 700 000 habitants ou plus (+ 0,2 % contre 0,0 % sur la précédente période), et par un rattrapage du déficit migratoire pour les autres (de - 0,2 % à - 0,1 %).

L'accroissement démographique n'accélère que pour les plus grandes aires (+ 0,5 % au lieu de + 0,4 %). En revanche, la perte de population s'accroît dans les aires de moins de 200 000 habitants entre les deux périodes, sous l'effet combiné des déficits naturel et migratoire.

Ainsi, les aires de plus de 200 000 habitants, et notamment leurs pôles, portent l'amélioration du solde migratoire de la région.

**Figure 3 – Évolution de la population entre 2013 et 2019 selon la taille des aires d'attraction des villes dans le Grand Est**

Taille de l'aire en 2020	Nombre de communes en 2019	Population en 2019	Part de la population (en %)	Taux de variation annuelle 2013-2019 (en %)		
				Ensemble	dû au solde naturel	dû au solde migratoire apparent
Aire de Paris (partie du Grand Est)	8	2 263	0,0	0,2	0,3	-0,1
700 000 hab. ou plus (partie du Grand Est)	395	1 192 545	21,5	0,5	0,3	0,2
<i>dont Strasbourg</i>	<i>268</i>	<i>853 110</i>	<i>15,4</i>	<i>0,6</i>	<i>0,4</i>	<i>0,2</i>
<i>dont aires frontalières (partie française dans le Grand Est)</i>	<i>127</i>	<i>339 435</i>	<i>6,1</i>	<i>0,3</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>
200 000 à moins de 700 000 hab.	1 261	1 958 128	35,2	0,2	0,3	-0,1
50 000 à moins de 200 000 hab.	1 008	1 084 511	19,5	-0,3	0,0	-0,3
Moins de 50 000 hab.	1 175	875 632	15,8	-0,5	-0,1	-0,4
Communes hors attraction des pôles	1 274	443 140	8,0	-0,5	-0,2	-0,2
<b>Ensemble</b>	<b>5 121</b>	<b>5 556 219</b>	<b>100,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>-0,1</b>

Lecture : en 2019, 1 192 545 habitants du Grand Est résident dans une aire d'attraction de 700 000 habitants ou plus, dont 853 110 dans l'aire de Strasbourg. Entre 2013 et 2019, la population y a augmenté en moyenne de 0,5 % par an dont 0,3 % dû au solde naturel et 0,2 % au solde migratoire apparent.

Champ : Grand Est, limites territoriales communales en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Source : Insee, recensement de la population de 2013 et 2019, État civil.

### Encadré - Choix des périodes d'évolution de la population

La méthode du recensement annuel est basée sur des cycles de collecte de cinq ans. Pour plus de pertinence, les données sont donc traditionnellement analysées avec un pas de cinq ans. Toutefois, l'évolution de la situation sanitaire a conduit à reporter à 2022 l'enquête annuelle de recensement prévue en 2021. Pour toutes les communes de moins de 10 000 habitants, il y aura donc dorénavant (pendant les cinq prochaines années) un intervalle entre deux collectes de recensement de six ans au lieu de cinq habituellement. La méthode de calcul des populations annuelles a été adaptée en conséquence. Pour être robustes, les évolutions mesurées sur la dernière période (ici 2013-2019) doivent donc être analysées avec un pas de six ans. Dans le présent document, les comparaisons sont donc basées sur une période de six ans pour la plus récente (2013-2019) et une période de cinq ans (2008-2013) pour la plus ancienne. La comparaison des évolutions de la population, du solde migratoire et du solde naturel sur ces périodes de durée différente n'en reste pas moins pertinente, car toutes les données sont présentées en moyenne annuelle.

Publication rédigée par : Lola Lercari, Julien Meunier (Insee)

### Sources

Cette étude porte sur les populations communales, dites « populations municipales légales », issues des recensements de la population réalisés par l'Insee, en partenariat avec les communes, en date de référence au 1<sup>er</sup> janvier 2019, 2013 et 2008.

Les données de population au 1<sup>er</sup> janvier 2019 dans les limites territoriales des communes existant au 1<sup>er</sup> janvier 2021 seront officielles dès leur authentification par décret. Ces populations officielles entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'évolution de population mesurée entre 2008 et 2019 est affectée d'un très léger effet lié à la prise en compte de la multi-résidence dans le questionnaire.

### Définitions

**Aire d'attraction d'une ville** : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi et d'une couronne qui rassemble les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle.

## Pour en savoir plus

---

- > Brutel C. (Insee), « **La dégradation du solde naturel affaiblit le dynamisme démographique entre 2013 et 2019** », *Insee Focus* n° 257, décembre 2021.
- > Mom K., Nieto V. (Insee), « **Le solde naturel se dégrade et la croissance démographique marque le pas** », *Insee Flash Grand Est* n° 44, décembre 2020.
- > Souilhé E. (Institut de démographie de l'Université de Strasbourg), Villaume S. (Insee), « **Le Grand Est en 2020 : l'épidémie de Covid-19 amplifie la baisse du nombre d'habitants** », *Insee Analyses Grand Est* n° 135, septembre 2021.
- > Lercari L., Villaume S., « **Le nouveau zonage en aires d'attraction des villes : une grille de lecture de la géographie des ménages** », *Insee Analyses Grand Est* n° 123, décembre 2020.



Institut national de la statistique et des études économiques  
Insee du Grand Est - Cité Administrative Gaujot - 14 rue du Maréchal Juin - CS 50016 - 67084 Strasbourg Cedex  
Directeur de la publication : Yves Calderini